

Règlement du concours « Le Mouvement c'est la vie »

1. Dispositions générales

- 1.1. Le concours vise à identifier les athlètes, les danseurs, les entraîneurs et les organisateurs talentueux.
- 1.2. La participation au concours est volontaire.
- 1.3. Le slogan est « L'Avenir du Congo est en mouvement ! »
- 1.4. L'organisateur est le mouvement « L'Avenir du Congo ».

2. Objectifs Du Concours

Identifier et soutenir les personnes proactives qui contribuent au développement de la culture physique, du sport et de l'art chorégraphique ;

Constituer une réserve de personnel pour l'organisation d'événements sportifs et culturels de masse ;

Promouvoir un mode de vie sain en tant que fondement de la responsabilité personnelle et collective.

3. Participants Au Concours

3.1. Sont invités à participer au concours :

- Athlètes (toutes disciplines confondues) ;
- Danseurs et chorégraphes (tous les styles) ;
- Entraîneurs et instructeurs en culture physique ;
- Organisateurs d'événements sportifs, chorégraphiques ou de bien-être physique.

3.2. La participation peut être individuelle, en groupe (jusqu'à 10 personnes) ou en tant que représentant d'une équipe/d'un projet.

4. Exigences de candidature

Les participants présentent des vidéos et une description de leurs activités correspondant à l'une des catégories suivantes :

- « Sport » : Démonstration des compétences sportives + description de la contribution personnelle/collective au développement de la discipline ;
- « Danse » : Performance (jusqu'à 3 minutes) + brève explication de l'intention artistique ;

- « Entraîneur » : Description de la méthode de travail, exemples de résultats des élèves, vidéo d'une séance (jusqu'à 2 minutes) ;
- « Organisateur » : Présentation de l'événement réalisé (photo/vidéo, un rapport court, nombre de participants, impact social).

Critères d'évaluation :

- Niveau de compétence (sportif, chorégraphique, pédagogique) ;
- Importance sociale et utilité publique de l'activité ;
- Esprit d'Initiative et capacité d'impliquer les autres ;
- Volonté de participer aux actions de masse et au développement du Mouvement ;
- Qualité des documents soumis (clarté, fiabilité, présentation visuelle).

5. Étapes

Étape 1. Dépôt des candidatures : du 10 au 28 décembre 2025.

Étape 2. Vote en ligne : du 29 décembre 2025 au 11 janvier 2026.

Étape 3. Finale à Brazzaville : du 16 au 18 janvier 2026.

Les 10 finalistes présentent une prestation ou une présentation de 10 minutes.

6. Récompense

6.1. La répartition du fonds de prix est la suivante :

- 1^{er} prix — 100 000 CFA
- 2^e prix — 75 000 CFA
- 3^e prix — 50 000 CFA
- Les 7 autres finalistes — 25 000 CFA chacun

6.2. Les gagnants reçoivent :

- Diplômes et prix commémoratifs ;
- Le titre de « Leader du domaine » au sein du Mouvement « L'Avenir du Congo » ;

7. Calendrier

- Dépôt des candidatures : du 10 au 28 décembre 2025.
- Vote en ligne : du 29 décembre 2025 au 11 janvier 2026.
- Finale et remise des prix : du 16 au 18 janvier 2026 à Brazzaville.

8. Dispositions finales

8.1. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement sous réserve d'en informer les participants.

8.2. Tous les documents soumis au Concours peuvent être utilisés à des fins éducatives non commerciales, avec l'indication obligatoire de la paternité d'œuvre.

8.3. La participation au Concours implique le consentement au traitement des données personnelles et à l'utilisation du matériel dans le cadre des objectifs de l'événement.